

Mules financières : profils, recrutement et rôles de facilitateur pour les escroqueries aux fausses annonces

Par Bérangère JACQUART*, Adrien SCHOPFER**, Quentin ROSSY***

RÉSUMÉ

La présente recherche explore le rôle des mules financières pour la réalisation des escroqueries aux fausses annonces en ligne. Le profil de ces blanchisseurs des produits financiers de l'escroquerie, le processus de recrutement ainsi que les modes opératoires financiers ont été analysés sur un ensemble de cas suisses. En effet, des dossiers judiciaires de la Police Cantonale Vaudoise ont été étudiés afin d'extraire les informations pertinentes telles que les sites de convergence entre recruteurs et futures mules, les données socio-économiques des mules, ainsi que les transactions financières frauduleuses. Cette étude met en évidence que le manque d'argent semble être le facteur principal incitant les mules financières à s'engager dans la fraude. La majorité de celles-ci sont recrutées sur des sites de petites annonces en répondant à de fausses offres d'emploi. Elles acceptent ainsi de mettre à disposition leur compte bancaire afin de recevoir le produit d'escroqueries sans en connaître l'origine, avant de le renvoyer à une tierce personne, très souvent localisée en Afrique subsaharienne. Subsidièrement à leur rôle d'intermédiaire financier, les mules envoient des cartes de téléphonie mobile (cartes SIM), activent des comptes WhatsApp, postent des annonces, ouvrent des relations bancaires et transmettent leurs documents d'identité. Ainsi, ces derniers sont par la suite utilisés par les fraudeurs pour commettre d'autres escroqueries.

Mots clés: mule financière, blanchiment, cybercriminalité, fausse annonce, recrutement.

ABSTRACT

This research explores the role of financial mules in perpetrating online fake classified ad scams. The profile of these launderers of the financial products of the scam, the recruitment process as well as the financial modus operandi have been analysed on a set of Swiss cases. Indeed, judicial files of the Police Cantonale Vaudoise was studied in order to extract relevant information such as the sites of convergence between recruiters and future mules, the socio-economic characteristics of the mules, as well as the fraudulent financial transactions. This study highlights that the lack of money seems to be the main factor inciting financial mules to engage in fraud. The majority of them are recruited on classified ad sites by responding to fake job opportunities. They agree to make their bank account available in order to receive the proceeds of scams without knowing the origin, before sending it to a third party, very often located

* Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse.

** Police Cantonale Vaudoise, Suisse.

*** Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse.

in sub-Saharan Africa. In addition to their role as financial intermediaries, mules send cell phone cards (SIM cards), activate WhatsApp accounts, post advertisements, open bank accounts and transmit their identity documents. These documents are then used by fraudsters to commit other scams.

Keywords: money mule, laundering, cybercrime, fake classified ad, recruitment.

I. Introduction

Une proportion importante, et probablement dominante, des escroqueries est désormais effectuée en ligne. L'escroquerie en ligne se définit comme l'acte de tromper une victime, contactée sur un espace virtuel accessible par Internet, à remettre un bien en profitant d'une fausse qualité ou d'une mise en scène mensongère. Le bien peut être de nature financière, des produits tangibles ou intangibles (Rossy & Ribaux, 2020). Lors de fraudes sur le Web conduisant à une remise de biens pécuniaires, des activités de blanchiment d'argent peuvent être mises en œuvre. Des mules financières (money-mules) transfèrent, via leur compte bancaire personnel, les gains liés à l'escroquerie à d'autres individus dans le réseau criminel.

Le rôle premier des mules financières est de compliquer le traçage des transactions financières. Elles sont généralement choisies pour leur proximité géographique avec les victimes des infractions sous-jacentes. Elles permettent ainsi d'augmenter le sentiment de confiance lors des transactions. Néanmoins, les mules financières sont également exploitées par les fraudeurs à diverses fins qui sont étudiées dans cette étude. Les mules semblent être des acteurs essentiels de la commission de multiples délits en ligne. L'étude de leurs profils, de leurs motivations et de leur recrutement pourrait conduire au développement de stratégies préventives fondées sur l'identification de vulnérabilités particulières (Leukfeldt, 2014). De plus, la mule financière semble être le seul type de victimes de cybercriminalité potentiellement soumis à des poursuites pénales (Aston et al., 2009).

Afin de combler le manque de connaissances sur le recrutement et les rôles de ces mules financières, une étude a été menée en ciblant le cas particulier des blanchisseurs utilisés dans le cadre des escroqueries aux fausses annonces en ligne. En effet, les études antérieures sur les mules financières ne se sont pas penchées sur les cas de cyberescroqueries, mais plutôt sur des vols de données à des fins d'abus des systèmes de paiement.

Le cas particulier des escroqueries aux fausses annonces en ligne a été sélectionné comme cas d'études en raison de la forte prévalence de ces cas dans les données policières suisses. Le phénomène peut être décrit ainsi: une personne est intéressée par un objet en vente sur un site de petites annonces, elle contacte l'annonceur, puis verse le montant négocié à ce dernier,

mais ne reçoit jamais l'objet. Le compte bancaire destinataire des fonds est généralement celui d'une mule financière et non de l'auteur de la petite annonce. Dans le cadre de cette recherche descriptive, une première analyse porte sur le profil des 191 personnes devenues, malgré elles, mules financières. Par la suite, 32 dossiers ont été étudiés afin d'étudier d'une part le processus de recrutement et les rôles des mules financières et d'autre part les transactions financières afin de rechercher des patterns spécifiques à l'activité des mules.

II. Profil, recrutement et rôles des mules financières

Plusieurs études discutent du rôle des mules financières pour la commission de délits en ligne et en particulier ceux liés au phishing et malwares bancaires. D'autres décrivent les rôles des différents acteurs d'une escroquerie en ligne, leurs lieux de rencontre et leurs méthodes de recrutement, mais elles ne discutent qu'indirectement les rôles précis des mules financières (Choo, 2008 ; Soudijn & Zegers, 2012 ; Leukfeldt et al., 2017b ; Leukfeldt et al., 2017a).

Le recrutement de mules financières par des envois massifs d'emails proposant une offre d'emploi semble être une méthode de choix depuis de nombreuses années (Dunham, 2006). L'étude montre notamment un exemple de courriel d'hameçonnage et note les incohérences contenues dans celui-ci : texte en russe et nom de domaine enregistré aux États-Unis alors que la société recruteuse est basée au Royaume-Uni.

Richet (2013) détaille deux méthodes de blanchiment décrites sur des forums et communautés de cybercriminels en ligne : les jeux en ligne et le microblanchiment, c'est-à-dire l'utilisation de sociétés de paiement comme PayPal pour servir d'intermédiaire financier. Ces dernières permettent de transférer des fonds par divers modes de paiement au travers de milliers de petites transactions.

Leukfeldt & Jansen (2015) ont étudié le recrutement et les caractéristiques démographiques des mules financières liées à des cas de prise de contrôle des comptes e-banking (phishing et utilisation de malware) conduisant à des transactions financières frauduleuses. Par l'analyse d'environ 600 cas néerlandais, ils distinguent deux types d'attaques. Celles de « faible technicité » sont menées par des cybercriminels situés aux Pays-Bas qui recrutent leurs mules financières sur place, généralement par contact physique. Les attaques de « haute technicité », quant à elles, sont menées par des auteurs localisés à l'étranger. Ces derniers recrutent leurs mules financières par des campagnes de spams proposant une offre d'emploi. Des différences ont pu être observées entre les activités des mules financières utilisées dans le cadre des attaques à haute et faible technicité, notamment au niveau du nombre de transactions et des montants transférés. Concernant les données démographiques, il ressort de leur étude que les mules financières étaient principalement âgées de 18 à 34 ans, réalisant les transactions sur leurs propres comptes aux Pays-Bas. La majorité des montants totaux transférés oscillaient entre 1000 et 5000 euros.

Toutefois aucune donnée socio-économique n'est présentée dans l'étude ; aucune tendance n'ayant été observée.

Arevalo (2015) discute également des mules financières aux Pays-Bas et les décrit comme des facilitateurs des délits cyber, notamment du phishing et des malwares bancaires, mais n'aborde pas les escroqueries aux fausses annonces. L'étude décrit quelques méthodes de recrutement : rencontre face-à-face, offre d'emploi en ligne, usage des médias sociaux et escroquerie à la romance. Elle constate également que la méthode de recrutement semble dépendante du type de délit. Par exemple, le recrutement physique des mules interviendrait plutôt dans les cas de phishing tandis que le recrutement par offre d'emploi en ligne ou spam concernerait les attaques par malwares bancaires. L'identification de vulnérabilités au recrutement n'est pas concluante au niveau des caractéristiques démographiques des mules, mais révèle qu'une difficulté financière motive généralement les personnes à accepter l'emploi proposé.

L'étude australienne de Aston et ses collègues (2009) décrit les caractéristiques démographiques des mules financières impliquées dans les attaques de type phishing et malware bancaire. Il ressort de cette analyse que plus de 40 % des mules financières ont entre 25 et 34 ans. Les hommes sont deux fois plus représentés que les femmes dans les données analysées. Toutefois, aucune donnée socio-économique n'est présentée.

Ainsi, les études australiennes (Aston et al., 2009) et hollandaises (Leukfeldt & Jansen, 2015 ; Arevalo, 2015), nous indiquent que les mules financières sont plutôt de jeunes hommes âgés de 20 à 35 ans. Leurs recrutements semblent principalement passer par des offres d'emploi envoyées par courriel, figurant sur des sites dédiés à la recherche d'emploi, par messagerie instantanée, voire par contact physique. Les études sont principalement intéressées à deux phénomènes, l'utilisation frauduleuse des données bancaires obtenues par phishing et malwares bancaires.

III. Processus de détection des cas en Suisse

En Suisse l'activité d'une mule financière liée à une escroquerie aux fausses annonces en ligne est poursuivie d'office pour blanchiment d'argent selon l'article 305bis du Code pénal suisse. Au niveau des polices, la détection de l'activité d'une mule financière peut suivre plusieurs cheminements : (a) la transmission de coordonnées bancaires sur lesquels les plaignants ont versé l'argent, (b) l'autodénonciation des blanchisseurs après avoir réalisé l'illégalité de leur activité, ainsi que (c) des dénonciations de la cellule de renseignements financiers (CRF), nommé bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (Money Laundering Reporting Office-Switzerland, MROS), de l'Office fédéral de la police suisse (fedpol).

Le cas le plus courant est l'annonce d'une escroquerie par une victime au moyen d'une plainte pénale. Cette dernière a généralement versé de l'argent sur un compte suisse (ou à l'étranger), dont le véritable détenteur n'est en

principe pas connu. En effet, le nom indiqué par le fraudeur à la victime pour effectuer le virement bancaire n'est pas vérifié systématiquement par l'intermédiaire financier (généralement une banque) pour les montants inférieurs à CHF 5000.–. La police devra dans ce cas préparer un ordre de production bancaire qu'elle enverra au ministère public. Ce dernier en prendra connaissance et transmettra directement la demande à la banque. Celle-ci enverra ensuite les données relatives au détenteur du compte ainsi que les relevés bancaires pour la période demandée. Si le destinataire des fonds est domicilié dans le même canton que la police ayant initié l'enquête, elle sera directement entendue. En effet, la Suisse est subdivisée en 26 états confédérés (les cantons) ayant leur propre corps de police. Suite à l'audition et à l'enquête, un rapport sera établi à l'attention du ministère public qui décidera de la mise en accusation ou non. Si la personne est domiciliée dans un autre canton, la police devra établir un rapport à l'attention du ministère public du canton du suspect en lui demandant de fixer le for (Art. 35 à 42 du Code de Procédure pénale suisse) dans le lieu de commission du délit de blanchiment, par extension le canton de domicile de la mule financière. Le cas est alors généralement traité par la police du canton de domicile du suspect. Dans cette situation, le for de l'escroquerie reste dans le canton d'appauvrissement du plaignant tandis que le for du blanchiment d'argent est transmis dans le canton de domicile de la mule financière.

Une autre possibilité est l'autodénonciation de la mule financière qui, trouvant son «emploi» suspect, vient s'annoncer directement à la police pour déposer une plainte pour escroquerie. Elle sera ainsi entendue en tant que «prévenue» de blanchiment d'argent.

La dernière possibilité est la réception d'une dénonciation par la CRF. Il faut relever ici que le système de détection des activités de blanchiment en Suisse repose sur un mécanisme de déclarations de soupçon par les intermédiaires financiers à la CRF. La cellule de renseignement évalue le cas et transmet un rapport de dénonciation au ministère public du canton de domicile de la personne suspectée de faire du blanchiment d'argent, qui transmet ensuite une réquisition à la police pour démarrer une enquête.

IV. Méthodologie

Données étudiées

Les données de la présente étude sont issues de cas traités par la Police Cantonale Vaudoise. En effet, les cas de criminalité par Internet reportés à la police sont systématiquement analysés, codifiés par les analystes d'une unité d'enquête spécialisée. Ils sont intégrés dans une banque de données de renseignement depuis avril 2019. La codification effectuée vise en particulier à distinguer les phénomènes criminels. Ainsi, l'ensemble des cas de fraudes lors de vente en ligne ($n=1465$) présents dans la banque de données ont été sélectionnés en juillet 2020. Six cent quarante-huit de ces cas (environ 44 %)

sont liés à au moins un individu ayant agi comme blanchisseurs ($n=191$). Ils ont été sélectionnés pour l'analyse.

Une analyse préliminaire a permis d'identifier les caractéristiques démographiques des mules (âge, sexe et nationalité). Sur cette base, les cas pour lesquels les mules financières sont domiciliées dans le canton de Vaud ont été sélectionnés ($n=51$). Seuls les cas les plus récents ont été retenus pour analyse ($n=32$: 1 dossier en 2018, 18 en 2019 et 13 en 2020). En effet, les 19 dossiers plus anciens ont été exclus de l'étude, car de trop nombreuses informations essentielles à la compréhension du processus de recrutement et du fonctionnement du blanchisseur étaient incertaines ou absentes des dossiers. Plusieurs documents ont été étudiés à partir des dossiers de police: les auditions des mules financières, les conversations avec les recruteurs (annexées aux plaintes) et les relevés bancaires.

Analyse des profils des mules financières

Pour l'analyse préliminaire des profils, les informations démographiques de l'ensemble des 191 mules financières initialement sélectionnées ont été exploitées afin d'identifier les facteurs pouvant avoir une influence sur la décision de devenir une mule financière. L'âge, le genre et la nationalité ont pu être récupérés. Les 32 individus domiciliés dans le canton de Vaud ont été étudiés plus en détail afin d'analyser leurs professions au moment de l'audition.

Des analyses quantitatives ont été menées sur les données démographiques afin d'identifier des profils vulnérables; c'est-à-dire plus susceptibles de se faire recruter que d'autres. Plusieurs groupes ont ainsi été créés au niveau de l'emploi: «sans emploi», «étudiant/apprenti» (salaire brut entre CHF 220.- et 1955.- selon l'année et la spécialisation¹); «ouvrier/bâtiment»: peinture, menuiserie, électricité, etc. (salaire médian brut² de CHF 5486.- à 5883.-); «service»: chauffeur de taxi, concierge, aide-soignant, etc. (salaire médian brut CHF 4782.-); «commerçant»: coiffure, cuisine, vente, etc. (salaire médian brut de CHF 4782.- à 5355.-); «employé administratif»: secrétariat, gestion de dossiers, etc. (salaire médian brut: CHF 4674.-), «retraité».

Analyse des processus de recrutement

Pour l'analyse des processus de recrutement et des rôles, les variables suivantes ont été recherchées pour chacune des 32 mules dont les dossiers étaient suffisamment complets: la date de l'audition, le site de convergence ayant permis la rencontre entre la mule financière et son recruteur, la personne ayant initié le contact, le moyen utilisé pour converser, le travail proposé pour justifier le transit des fonds, le montant du salaire promis ainsi que le montant de la commission, le moyen par lequel les fonds ont été renvoyés par la mule et le pays de destination.

Des analyses qualitatives des descriptions des cas et des rapports de police ont été menées afin de déterminer si un processus de recrutement global des mules financières se dégageait dans le cadre des escroqueries aux fausses

annonces en ligne. Ces analyses sont conduites sous la forme d'une analyse de script permettant de décomposer les étapes de l'activité (Cornish, 1994); dans notre cas, le processus de recrutement.

Des analyses quantitatives ont été effectuées sur les données liées aux sites de convergence afin d'identifier les types de sites les plus propices à l'hameçonnage des futures mules financières.

Sur la base de l'activité de blanchiment (cf. section suivante) les moyens de transfert et le pays de destination des fonds ont également été intégrés à l'analyse des processus de recrutement.

Analyse de l'activité de blanchiment

Afin d'analyser l'activité de blanchiment elle-même, les relevés bancaires des comptes utilisés pour faire transiter les fonds ont permis d'extraire toutes les transactions suspectes. Les variables retenues sont la date de la transaction, son montant, le moyen de transfert des fonds (virement bancaire, agences de transferts de fonds: Western Union, MoneyGram, Ria transfert, etc.), l'expéditeur pour les crédits et le destinataire pour les débits, ainsi que le canton et le pays d'origine des fonds quand disponibles.

Des analyses quantitatives ont été réalisées afin de déterminer si des patterns récurrents dans les mouvements d'argent étaient visibles. En se basant sur les relevés bancaires des 32 mules financières étudiées, la durée écoulée entre le premier acte de blanchiment détecté et la date de l'audition a été calculée. La durée d'activité des mules a également été calculée entre le jour de réception du premier versement et le jour de la dernière transaction en lien avec l'activité de blanchiment, c'est-à-dire le dernier versement ou retrait.

Les informations sur les expéditeurs et les destinataires ont permis de réaliser une analyse géographique de la provenance et de la destination des fonds. Le texte inséré dans le champ «communication» lors des virements bancaires a également été étudié afin d'identifier les types de fraudes liées au blanchiment.

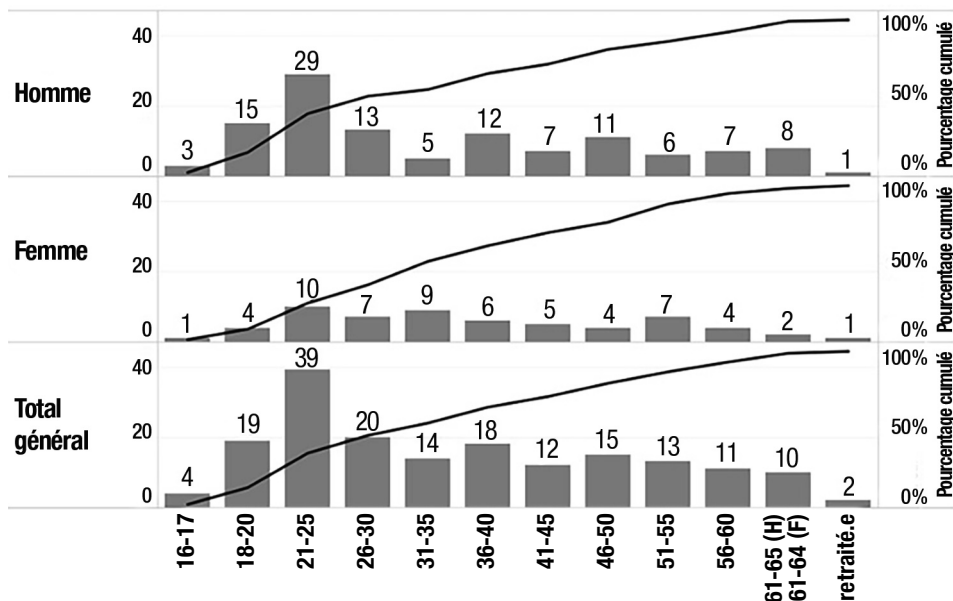
Enfin une analyse de flux chronologique des mouvements d'argent sur le compte bancaire d'une mule financière est présentée afin d'illustrer le type de patterns financiers pouvant être détectés dans les données financières des mules.

V. Résultats et discussions

Profil des mules financières

Sur les 191 mules financières suisses liées à des escroqueries aux fausses annonces en ligne, un tiers sont des femmes. Un tiers sont âgées de 16 à 25 ans et près de la moitié sont âgées de 18 à 30 ans (43 %, voir figure 1). La répartition des âges suit une tendance légèrement à la baisse dès 26 ans et jusqu'à l'âge de la retraite qui est à 65 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes en Suisse.

Figure 1: Distribution des âges des mules financières en fonction du genre (126 hommes et 65 femmes).



Tous les âges de la vie active semblent ainsi être concernés par le phénomène, mais les jeunes hommes semblent plus touchés par le phénomène. Ce résultat confirme ceux obtenus dans les précédentes études (Aston et al., 2009; Leukfeldt & Jansen, 2015; Arevalo, 2015). Globalement, la statistique générale de la criminalité en Suisse en 2019 (OFS, 2020) montre que les jeunes de 15 à 30 ans sont les plus représentés au niveau des prévenus. Puis une baisse s’amorce à partir de la trentaine et se poursuit jusqu’à la fin de vie. Concernant le sexe, les femmes prévenues sont légèrement moins représentées dans la criminalité générale (24 %).

Il apparaît également que 53,7 % des individus sont de nationalité suisse. Parmi les autres suspect(e)s, 51,2 % sont d’Europe occidentale, 22,0 % d’Afrique subsaharienne, 11,0 % d’Europe de l’Est, 7,3 % d’Asie, 6,1 % d’Amérique du Sud et 2,4 % d’Afrique du Nord. Ces rapports sont globalement comparables aux statistiques suisses sur la population résidante permanente étrangère³, à l’exception des ressortissant(e)s d’Afrique subsaharienne qui sont surreprésentés. Si globalement la nationalité ne semble pas avoir un impact majeur sur le fait qu’une personne devient une mule financière, une relation existe peut-être entre la nationalité de certaines mules et de certains fraudeurs d’Afrique subsaharienne.

Les analyses suivantes portent sur les 32 personnes domiciliées dans le canton de Vaud. À noter que la répartition au niveau de l’âge, du genre et de la nationalité est comparable à l’ensemble des auteurs sélectionnés ($n=191$).

Il s’avère que les futurs blanchisseurs sont généralement dans une situation financière difficile. En effet, 41 % étaient sans emploi lors du recrutement et

16 % étaient étudiants ou apprentis. Dans la catégorie des plus de 50 ans, il a été constaté que la moitié des personnes était sans emploi. Les ouvriers et métiers du bâtiment représentent 19 % des cas étudiés. Les commerçants et les services constituent respectivement 13 % et 6 % des cas, les emplois dans l'administratif 3 % et les retraités 3 %. Le fait qu'une majorité des individus soit sans emploi ou ait des revenus faibles à moyens semble confirmer l'hypothèse que la difficulté financière est une vulnérabilité particulière. À noter que ce point ressort également des auditions des mules qui indiquent par exemple qu'ils ont des poursuites, ou qu'ils ont décidé de mener l'activité pour «arrondir leurs fins de mois».

Recrutement des mules financières

Sur les 32 dossiers étudiés, 78 % des mules financières ont été recrutées par le biais de sites de petites annonces et 11 % par les réseaux sociaux. Pour les 11 % restants, cette information n'était pas disponible. Dans 91 % des cas, les personnes ont été recrutées dans le cadre d'une offre d'emploi en ligne. Les 9 % restants ont été recrutés dans le cadre d'autres types d'escroqueries telles que l'escroquerie à la romance ou pour obtenir un prêt. Étant donné le faible nombre de ces derniers cas, l'analyse du processus de recrutement s'est concentrée sur le recrutement par une offre emploi (soit 27 personnes).

En difficulté financière, les futurs blanchisseurs se rendent sur des plateformes de petites annonces et répondent à une offre d'emploi (81 %) telle qu'illustrée dans la Figure 2 ou en publient une eux-mêmes (16 %), indépendamment du type de site de convergence (non mentionné dans 3 % des cas).

Figure 2: Exemple d'une offre d'emploi publiée sur le site anibis.ch (<https://www.anibis.ch/fr/d-emploi-offres-d-emploi-autres-329/offre-d-emploi-33612573.aspx?fcid=14&fts=courtier&pi=2&ps=20&pr=1>), état au 30.07.2020, 13:42. Les fautes d'orthographe sont issues du texte original.

Offre d'emploi

Bonjour!

Vous avez besoin des heures supplementaires pour gagner un peu d'argent? contactez nous, nous avons quelques heures de travaille pour vous dans le domaine de courtier.

Ces offres d'emploi proposent généralement un travail d'appoint pour quelques heures par semaine avec la possibilité de l'effectuer depuis le domicile. Le plus souvent, les recruteurs prétendent faire du commerce, mais ne pas avoir le temps ou la possibilité de s'occuper de leurs créances. Ils demandent donc aux futurs blanchisseurs de recevoir les paiements de leurs

clients sur leurs propres comptes bancaires (voire d'en ouvrir pour l'occasion) et de les reverser à un partenaire, comme l'illustre l'exemple de la Figure 3.

Figure 3: Exemple de message envoyé par un recruteur à une future mule financière suite à son intérêt pour une annonce d'offre d'emploi. Les fautes d'orthographe sont issues du texte original.

Bonjour, je viens de recevoir votre courrier suite a ma publication. Je m'appelle Mr [...] commerçant des article électronique; j'ai besoin d'un coursier pour la gestion de mes finances. Vous serez sérieux et digne de confiance pour effectuer les tâches suivantes: recevoir des fonds venant de mes créanciers et m'envoyer sur l'adresse que je vous donnerai. J'aimerais vous rencontrer pour en parler, mais je suis en voyage d'affaires actuellement, suite a un imprévu, mais vous allez commencer le travail avant mon arrivée.

Les recherches montrent également que les recruteurs expriment rapidement leur souhait de communiquer par WhatsApp (94 %) après avoir échangé quelques messages par email ou via une messagerie instantanée intégrée à la plateforme. L'utilisation d'un compte WhatsApp ne nécessitant plus de posséder physiquement et durablement la carte SIM reliée au numéro, les escrocs demandent rapidement à la mule financière d'utiliser ce système de communication lors du processus de recrutement. Il permet également de quitter la plateforme et ainsi éviter d'être détecté par les services antifraudes. Dans 3 % des cas, les échanges se font sur Facebook Messenger. Les 3 % restants ne mentionnent pas cette information.

Un salaire compris entre CHF 1000.- et 5000.- par mois est proposé par le prétendu employeur, souvent accompagné d'une commission s'élevant à 10 % du montant reçu (dans 63 % des cas), voire d'un dédommagement supplémentaire pour les déplacements. La commission proposée s'élevait à 30 % pour une des mules financières. Pour les cas restants, cette information n'était pas précisée. Afin de rendre son offre d'emploi crédible, le recruteur fournit souvent un faux contrat de travail que la mule financière doit signer et lui renvoyer. Cette dernière doit alors transmettre ses coordonnées bancaires ainsi qu'une copie d'un document d'identité.

Le recruteur annonce ensuite les montants que la mule doit s'attendre à recevoir sur son compte chaque jour et lui indique combien et par quel biais elle doit reverser cet argent.

Finalement, il faut relever que l'analyse du processus de recrutement met en lumière une diversification des activités des fraudeurs ou une exploitation

des mules par différents types d'escrocs. En effet, si les cas retenus portent sur des dénonciations de fraude utilisant de fausses annonces postées par les auteurs, il apparaît que plusieurs mules financières ont été recrutées par le biais d'une escroquerie aux sentiments ou au faux crédit.

Activité de blanchiment

Le temps de détection entre le premier acte de blanchiment et la date de l'audition varie entre 5 et 277 jours soit plus de 9 mois, avec une médiane de 95 jours (environ 3 mois). Il apparaît que les cas où la mule financière s'est dénoncée d'elle-même à la police sont plus rapidement traités que ceux où la dénonciation vient d'une victime d'un intermédiaire financier. En effet, les 8 dossiers traités les plus rapidement sont des autodénonciations, avec une durée médiane de 32 jours. Ce résultat s'explique par la présence directe du suspect. Dans les cas de plaintes, une enquête préliminaire est nécessaire pour identifier et localiser la mule financière. Dans les cas de détection par un intermédiaire financier, le processus implique une transmission à l'agence de surveillance (CRF), la transmission du dossier au ministère public concerné, puis l'ouverture de l'enquête par la police. Pour l'ensemble de ces cas, la durée médiane est de 105 jours sans différence significative en fonction qu'il s'agisse d'une dénonciation par l'intermédiaire financier ou par la victime.

La durée d'activité médiane des mules (entre le premier versement et le dernier versement ou retrait) est de 9 jours. 80 % des mules ont un temps d'activité inférieur à 17 jours indépendamment du moyen de détection (cf. Table 1).

Durant cette période, les mules financières étudiées ont reçu une douzaine de crédits en moyenne sur leur compte bancaire à raison d'un à cinq crédits par jour. Le montant de chaque crédit s'élève généralement à quelques centaines de francs. 89 % des transactions ont un montant inférieur ou égal à CHF 500.-. Le montant total des fonds blanchis s'élève à plus de CHF 175000.- pour l'ensemble des 32 mules financières avec une moyenne d'environ CHF 5500 CHF par mule (cf. Table 1).

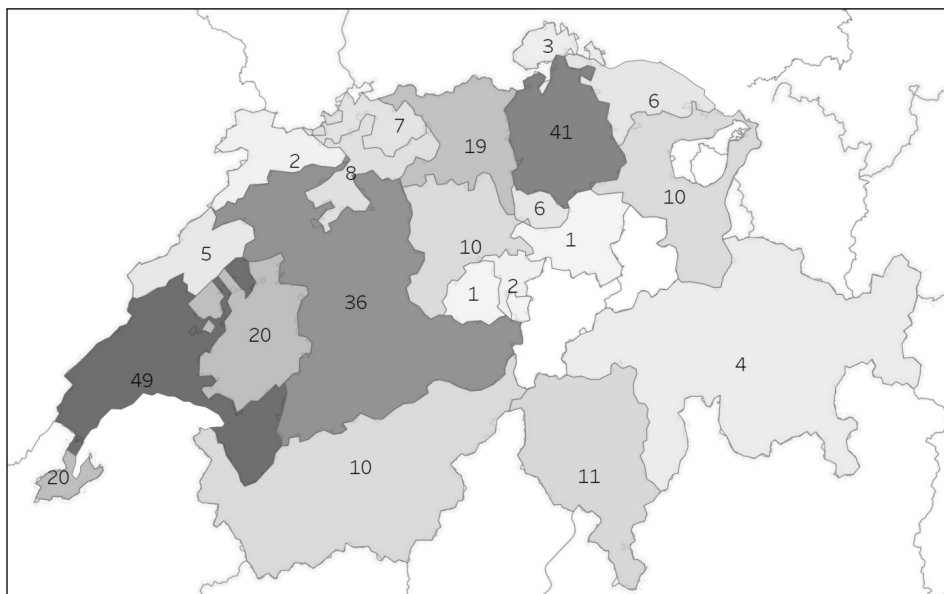
Table 1 : Analyse des transactions financières suspectes des mules financières.

	Moyenne	Médiane	Écart-type	Min.	Max.	Total
Durée d'activité [jours]	13	9	14	2	67	423
Nombre de crédits	12	12	8	2	34	383
Montant de chaque crédit [CHF]	461	360	414	50	4880	-
Montant total reçu [CHF]	5493	4928	3855	817	16759	175666
Différence entre le total reçu et reversé [CHF]	785	551	1212	-2228	4434	25127

Dans 82 % des cas étudiés, l'argent reçu est ensuite versé par la mule financière au moins à une reprise via des agences de transferts de fonds telles que Western Union, Money Gram, Ria Money, etc. Globalement, la différence médiane entre la somme reçue et la somme reversée est de 9,9 %. À noter qu'une mule a reversé la totalité des montants reçus et 3 autres semblent avoir reversé plus d'argent. Bien que certainement impacté par la détection des cas, le coût de blanchiment global pour l'ensemble des mules et des fraudeurs semble correspondre ainsi à environ 14 %.

L'analyse de la provenance des fonds révèle que les victimes ayant versé des fonds sur les comptes des mules sont en majorité suisses, mais peuvent également être domiciliées dans des pays limitrophes. Les victimes sont domiciliées dans la quasi-totalité des cantons suisses (cf. Figure 4). Ce résultat semble confirmer l'hypothèse que les fraudeurs sélectionnent des mules en fonction de leur proximité géographique avec les victimes des escroqueries.

Figure 4: Nombre de victimes identifiées ayant versé de l'argent sur les comptes des mules financières étudiées par canton de domicile (n=255 transactions où le canton était disponible sur 390).



Lors des virements bancaires, le texte inséré dans le champ « communication » est également intéressant, car il mentionne souvent l'objet acheté par les victimes. Sur l'ensemble des dossiers étudiés, les objets en vente dans les fausses annonces sont très similaires. Par exemple, la victime N° 6 indique « Achat iPad pro 12.9 » et la victime N° 27 indique « Nintendo

Switch». Les objets prétendument vendus sont pour la majorité des appareils électroniques (téléphones, ordinateurs, etc.) et dans une moindre mesure des billets pour des événements sportifs et de la maroquinerie de luxe.

Dans 87 % des cas, le pays de destination est en Afrique. Le pays le plus représenté est le Bénin (90 %); dans de rares cas, l'argent est envoyé au Burkina Faso (2 cas soit 7 %) et au Togo (1 cas soit 3 %). L'argent est parfois également transféré par virement bancaire sur le compte d'une autre mule financière en Suisse ou en Europe (3 %). Dans 13 % des cas, le pays de destination des fonds n'était pas mentionné.

Il apparaît qu'une mule financière peut à la fois fonctionner en tant qu'intermédiaire primaire et secondaire, c'est-à-dire qu'elle peut recevoir de l'argent directement des victimes d'escroqueries, mais également d'une autre mule financière ayant reçu l'argent des victimes. Par extension, elle peut retirer l'argent reçu et l'envoyer à l'étranger, mais également faire un virement en faveur d'une autre mule financière en Suisse. La question du rôle des destinataires des fonds en Afrique se pose de la même manière. Les demandes d'entraide avec les pays concernés aboutissant rarement, il n'est pas possible à ce stade de définir si ces destinataires sont également des mules financières ou si elles font partie du réseau d'escrocs.

Un schéma récurrent se dégage des relevés bancaires. Plusieurs montants de quelques centaines de francs sont crédités sur le compte de la mule financière puis un retrait est effectué le même jour ou le jour suivant pour un montant plus ou moins équivalent à la somme des versements. L'exemple illustré par le schéma de flux des transactions financières montre ce schéma récurrent (Figure 5).

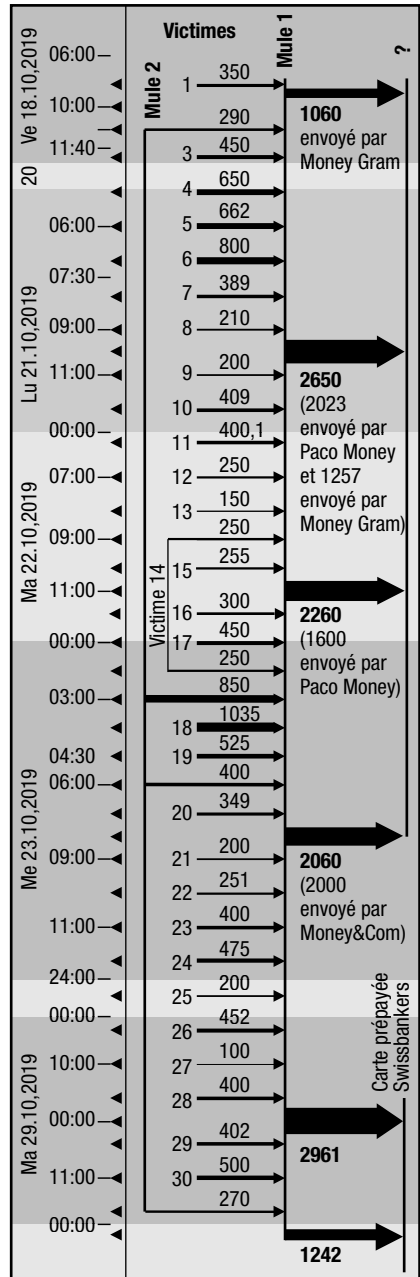


Figure 5: Exemple de patterns de blanchiment détectable dans les flux financiers d'une mule.

Un tel pattern détectable dans les flux financiers pourrait conduire à la mise en œuvre d'un processus de détection des cas fondés sur l'analyse des transactions financières. Esoimeme (2020) propose d'ailleurs d'agir au niveau des institutions financières pour améliorer la détection des transactions frauduleuses. Pour autant, il s'agirait d'évaluer les taux de faux positifs, en particulier si de tels schémas peuvent être expliqués par d'autres activités financières légitimes. En effet, si l'activité bancaire d'un individu recevant un salaire mensuel s'écarte très certainement de l'activité financière d'une mule, il est possible que des comptes commerciaux puissent produire des traces financières analogues.

Autres rôles des mules financières et victimisation

Outre le fait de mettre à disposition un compte bancaire pour faire transiter de l'argent, la mule financière est souvent amenée à rendre d'autres services à son « employeur ». En effet, celui-ci peut également lui demander d'ouvrir des relations bancaires, voire de commander des cartes prépayées de type Visa ou Mastercard et de les envoyer en Afrique. Cela permet à l'auteur de recevoir l'argent des victimes ou d'autres intermédiaires financiers sur le compte au nom de la mule et de le retirer directement à un distributeur de billets en Afrique.

L'achat et l'envoi de cartes SIM suisses et de recharges prépayées ainsi que l'activation de comptes WhatsApp fait également partie des tâches récurrentes demandées par les recruteurs.

Le prétendu employeur peut également demander à la mule financière de poster des annonces sur des plateformes à partir de comptes existants dont il lui fournit les identifiants ou par des comptes créés par les mules. Dans les dossiers étudiés, 3 mules ont effectivement mentionné avoir publié des annonces pour le compte de leur employeur: deux d'entre elles l'ont fait pour du matériel électronique, la troisième devait proposer des prêts entre particuliers. Les autres mules concernées par l'étude n'ont pas posté d'annonces ou cette information n'était pas mentionnée dans le dossier.

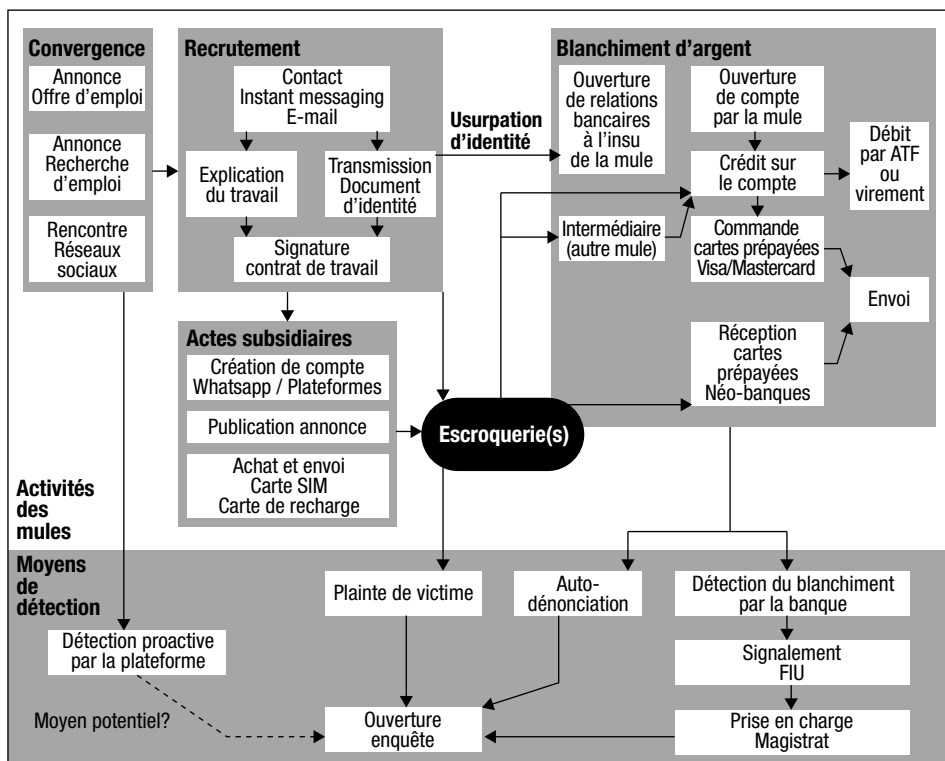
À leur insu, les mules financières facilitent la mise en œuvre de nouvelles fraudes en envoyant une copie de leurs documents d'identité. La situation est reportée dans 66 % des cas. Les copies des documents d'identité fournies semblent alors être utilisées par les escrocs pour se légitimer et mettre en confiance leurs futures victimes. En effet, elles permettent aux fraudeurs de créer des comptes pour publier les annonces frauduleuses, communiquer avec de futures victimes, voire recruter d'autres mules financières. Ces identités peuvent également être utilisées pour ouvrir des comptes bancaires dans des néo-banques⁴ ou acquérir des cartes prépayées à l'insu du véritable détenteur de l'identité. En effet, il arrive que les mules financières suisses reçoivent directement des cartes de ce type au nom d'un tiers et soient chargées par le fraudeur de les envoyer à une autre personne. Ainsi, les mules sont exploitées dans un cycle d'exploitation d'identités volées.

Ainsi, si la mule financière est auteur de blanchiment d'argent, généralement à son insu (aucun récidiviste n'est présent dans le jeu de données), elle peut également être victime de vol d'identité. De surcroît, elle est victime d'escroquerie étant donné que le fraudeur ne semble pas verser le montant du salaire promis. Il existe des cas où la mule financière verse davantage d'argent au recruteur que la somme reçue des victimes de fausses annonces. Le blanchiment d'argent étant poursuivi d'office selon le Code pénal suisse, ces individus peuvent, en plus d'avoir perdu de l'argent dans le cadre de leur faux emploi, être condamnés à payer une amende.

Activités des mules financières et moyens de détection

Sur la base des observations précédemment décrites, la Figure 6 synthétise les étapes de l'activité d'une mule financière recrutée par le biais d'une annonce d'emploi, puis décrit ses actions de blanchiment, ainsi que ces autres rôles subsidiaires facilitateurs de la réalisation des fraudes.

Figure 6 : Script du processus de recrutement de la mule financière, activités de blanchiment et de soutien à la réalisation de la fraude et moyens de détection des cas.



En regard de ces étapes, divers moyens de détection des cas sont possibles. Les moyens observés des cas sont répartis ainsi: 16 (50 %) sont issus de plaintes de victimes, 11 (34 %) sont des autodénonciations, 4 (13 %) sont issues de dénonciations de la cellule de renseignements financiers et pour un cas, il n'a pas été possible de retrouver l'origine exacte.

Globalement, la détection des cas semble être le fruit de processus principalement réactifs (plainte et autodénonciations). En effet, une part très minoritaire de cas traités par la police semble être issue d'une détection proactive par les banques et aucun ne provient d'une annonce faite par une plateforme en ligne.

Conclusion

L'étude menée visait à améliorer les connaissances des processus impliquant des mules financières utilisées par les escrocs dans le cadre des escroqueries aux petites annonces. Basée sur un ensemble de cas suisses, l'analyse confirme les résultats obtenus par Aston et al. (2009) en Australie, ainsi qu'Arevalo (2015) et Leukfeldt & Jansen (2015) aux Pays-Bas, tout en détaillant davantage le processus de recrutement et les rôles des mules financières.

Les recherches concernant le profil des personnes devenues mules financières montrent que le manque d'argent est la vulnérabilité principale conduisant à accepter un tel emploi. C'est pourquoi les jeunes et les personnes sans emploi semblent les plus touchés. Des campagnes de prévention ciblées pourraient être mises en œuvre dans les instituts de chômage, les associations de réinsertion professionnelle, lors des apprentissages ainsi que sur les principaux sites de petites annonces et réseaux sociaux. En effet, la majorité des mules financières semblent recrutées grâce à de fausses annonces d'emploi sur ces types de sites.

Le choix des mules semble étroitement lié à leur proximité géographique avec les victimes de fraudes. Certainement pour augmenter la confiance en proposant des moyens de versement nationaux. Une fois mises en confiance par l'escroc, les mules acceptent de recevoir de l'argent sur leurs comptes bancaires puis de le transférer à une tierce personne, le plus souvent au Bénin en ce qui concerne les escroqueries aux fausses annonces étudiées dans cette étude. Au-delà de leur activité principale visant à compliquer le traçage des fonds illicites, elles facilitent également la réalisation des escroqueries, parfois à leur insu, en envoyant des cartes SIM, en activant des comptes WhatsApp, en postant des annonces, en ouvrant des relations bancaires et très souvent en transmettant leurs identifiants ainsi qu'une copie de leurs documents d'identité.

Finalement, l'analyse des transactions financières a montré qu'un schéma récurrent était visible dans les relevés bancaires des mules: plusieurs crédits successifs puis un débit correspondant approximativement à la somme de ces derniers surviennent le jour même ou peu après. Sur cette base, des

démarches auprès des institutions bancaires pourraient également être engagées afin d'améliorer leur processus de surveillance et de détection des comptes utilisés pour du blanchiment de ce type.

Globalement, les mules intègrent ce que Pierre Tremblay (2004) appelle un système de délinquance en offrant de multiples services. Elles favorisent l'impunité des fraudeurs qui coordonnent le système. Par l'usage de leur identité et en particulier leur nationalité, elles facilitent les scénarios trompeurs développés par les escrocs et neutralisent les dispositifs de protection mis en place lors de la création de comptes bancaires ou liés à des moyens de communication. Ainsi, elles déploient, parfois à leur insu, des mesures contre-préventives qui ouvrent les brèches nécessaires à la réalisation de la fraude et à la dissimulation des profits illégaux (Killias, 2001 : 335-336). Les résultats de cette étude exploratoire ouvrent des pistes de réflexion pour la mise en œuvre d'actions proactives en matière de détection des cas, voire de campagnes de prévention. En effet, bien souvent les mules sont également les victimes d'un système profitant de leurs difficultés financières.

Bibliographie

- Arevalo, B. C. (2015). *Money Mules: Facilitators of financial crime An explorative research on money mules*, Doctoral dissertation, Utrecht University.
- Aston, M., McCombie, S., Reardon, B., & Watters, P. (2009). *A preliminary profiling of internet money mules: An australian perspective*. 2009 Symposia and Workshops on Ubiquitous, Autonomic and Trusted Computing, Brisbane, QLD, Australia, 482-487. <https://doi.org/10.1109/UIC-ATC.2009.63>
- Choo, K.-K. R. (2008). Organised crime groups in cyberspace: a typology. *Trends in Organized Crime*, 11(3), 270-295. <https://doi.org/10.1007/s12117-008-9038-9>
- Cornish, D. (1994). The procedural analysis of offending and its relevance for situational prevention. *Crime Prevention Studies*, 3(1), 151-196.
- Dunham, K. (2006). Money mules: An investigative view. *Information Systems Security*, 15(1), 6-10. <https://doi.org/10.1201/1086.1065898X/45926.15.1.20060301/92679.2>
- Esoimeme, E. (2020). How Banks Can Detect Money Mules in the Time of COVID-19. *Financial Regulation International*, 23(5), 24-37. <https://doi.org/10.2139/ssrn.3513558>
- Killias, M. (2001). *Précis de criminologie*, 2^e éd., Berne, Staempfli.
- Leukfeldt, E. Rutger, Kleemans, E. R., & Stol, W. P. (2017a). A typology of cybercriminal networks: from low-tech all-rounders to high-tech specialists. *Crime, Law and Social Change*, 67(1), 21-37. <https://doi.org/10.1007/s10611-016-9662-2>
- Leukfeldt, E. Rutger, Kleemans, E. R., & Stol, W. P. (2017b). Origin, growth and criminal capabilities of cybercriminal networks. An international empirical analysis. *Crime, Law and Social Change*, 67(1), 39-53. <https://doi.org/10.1007/s10611-016-9663-1>
- Leukfeldt, E R. (2014). Cybercrime and social ties. *Trends in Organized Crime*, 17(4), 231-249. <https://doi.org/10.1007/s12117-014-9229-5>
- Leukfeldt, R., & Jansen, J. (2015). Cyber criminal networks and money mules: An analysis of low-tech and high-tech fraud attacks in the Netherlands. *International Journal of Cyber Criminology*, 9(2), 173-184. <https://doi.org/10.5281/zenodo.56210>
- OFS. (2020). *Statistique policière de la criminalité (SPC): Rapport annuel 2019 des infractions enregistrées par la police*. Section Criminalité et droit pénal, Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police.assetdetail.11147487.html>

- Richet, J.-L. (2013). Laundering Money Online: a review of cybercriminals methods. *Tools and Resources for Anti-Corruption Knowledge*, UNODC. <http://arxiv.org/abs/1310.2368>
- Rossy, Q., & Borisova, B. (2019). Les escroqueries par Internet. In Fortin, F. (Ed): *Cybercrimes et enjeux technologiques. Contexte et perspectives*. Presses internationales Polytechnique, Montréal, Canada.
- Rossy, Q., & Ribaux, O. (2020). Orienting the Development of Crime Analysis Processes in Police Organisations Covering the Digital Transformations of Fraud Mechanisms. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 26, 335–356. <https://doi.org/10.1007/s10610-020-09438-3>
- Soudijn, M. R. J., & Zegers, B. C. H. T. (2012). Cybercrime and virtual offender convergence settings. *Trends in Organized Crime*, 15(2–3), 111–129. <https://doi.org/10.1007/s12117-012-9159-z>
- Tremblay, P. L. (2004). *Théorie des associations différentielles de Sutherland*. Montréal, Ecole de criminologie, Université de Montréal.

Notes

- 1 https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgep/dgep_fichiers_pdf/Normes_indicatives.pdf
 - 2 <https://www.gate.bfs.admin.ch/salarium/public/index.html#/start>
 - 3 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.assetdetail.13667128.html>
 - 4 Sociétés qui proposent des services de versement et paiement, mais uniquement par une application mobile.
-